

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement crée immédiatement un fonds en fiducie du Yukon et qu'il y verse directement toutes les redevances provenant de l'extraction de pétrole, de gaz naturel et de minerai du Yukon. Et que, de plus, ce fonds serve exclusivement à la réalisation au Yukon de grands travaux et d'infrastructures et qu'en attendant l'octroi du statut provincial le fonds soit géré conjointement par le gouvernement fédéral et celui du territoire du Yukon.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

FÉLICITATIONS AUX MEMBRES D'UN ÉQUIPAGE POUR LES EFFORTS ACCOMPLIS EN VUE DE SAUVER DES VIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Je propose, appuyé par le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne):

Que la Chambre félicite les membres de l'équipage d'un appareil Aurora de la base de Greenwood, en Nouvelle-Écosse qui ont eu le courage et l'audace d'effectuer de leur propre initiative des recherches pendant deux heures, dans des conditions de vol défavorables puisque le plafond était de 300 pieds et la visibilité de un demi-mille; c'est en grande partie grâce à eux que quatre personnes qui se trouvaient sur un radeau à la dérive sur l'Atlantique-Nord ont eu la vie sauve.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

CONDAMNATION DE LA CAMPAGNE VISANT À FAVORISER L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Le 16 décembre 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé de prendre des sanctions économiques contre le régime raciste de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, des groupements religieux, des organismes non-gouvernementaux, des syndicats et des associations à vocation humanitaire mènent une campagne mondiale contre les investissements en Afrique du Sud. Aussi, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre condamne la société Bache Corporation qui tient des colloques gratuits dans tout le Canada—un à Ottawa cet après-midi—pour attirer les investissements dans les actions de mines d'or de l'Afrique du Sud et que la Chambre exhorte les Canadiens, les particuliers comme les sociétés, à suivre la résolution de l'Organisation des Nations Unies préconisant le retrait des investissements en Afrique du Sud.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA MARCHÉ DE LA BANDE INDIENNE BIGSTONE (ALB.)—L'INDIFFÉRENCE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La bande indienne des Bigstone du nord-est de l'Alberta a presque terminé sa marche de protestation au cours de laquelle ses membres, jeunes et vieux, ont marché 400 kilomètres pour attirer l'attention du gouvernement sur leur besoin aigu d'une aide économique. Étant donné que ni le premier ministre (M. Trudeau), ni le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), ni le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), ni le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) n'ont laissé entendre à la bande que le gouvernement avait l'intention de s'attaquer aux très graves problèmes de pauvreté et de chômage qui assaillent ces gens, même si grâce au fonds de développement de l'Ouest, le gouvernement était censé accorder la priorité aux besoins des autochtones de l'Ouest, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre blâme le gouvernement de l'insensibilité et de l'indifférence qu'il manifeste en l'occurrence et le somme d'organiser immédiatement une rencontre avec les représentants de la bande afin d'élaborer un projet d'ensemble pour aider les membres de la bande à entreprendre la pénible tâche de relever leur niveau de vie et de devenir économiquement autonomes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE DE DEMANDER À LA SYRIE DE METTRE FIN AUX OPÉRATIONS MILITAIRES CONTRE LES CIVILS LIBANAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je demande aussi l'approbation de mes collègues au nom des principes humanitaires. Étant donné la situation critique au Liban présentement, étant donné qu'il apparaît de plus en plus évident que des civils sont la cible d'opérations militaires dans ce pays, je propose, appuyé par le député de Labelle (M. Dupras):